

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MARS 2020, À 19H00,
À LA SALLE MUNICIPALE
SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sont présents: Le maire monsieur Jean-Guy Boulet, et

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Noémi Soulard et Marielle Gauthier et le conseiller monsieur Normand Moore.

Est absente : Mme Sophie Bouchard

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2. 20-03-29 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020;
4. Avis de motion : règlement numéro 238 pour charger les frais d'huissiers;
5. Avis de motion : règlement numéro 235 relatif aux frais d'administration;
6. Correspondance;
7. Présentation des comptes à payer;
8. Diverses résolutions:
 - Dépôt de projet au FDT;
 - Demande de soumission pour abat poussière;
 - Adoption du rapport annuel d'activité incendie 2019;
 - C.N.E.S.S.T. Protection des travailleurs bénévoles;
 - Vérificateur externe pour les redditions de comptes 2019 : programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et programme GMR (Collecte sélective des matières recyclables);
 - Main d'œuvre d'urgence en eau potable – Rémunération;
9. Période de questions (de 19h30 à 20h);
10. Rapport de l'inspecteur municipal;
11. Suivi des actions à faire;
12. Rapport des activités du maire et des conseillers;
13. Sujets divers:
 - Envoi pour non-paiement de taxes;
 - Secteur dédié aux mini maisons et maisons mobiles;
 - Fermeture du bureau municipal;
14. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
15. Clôture de la séance

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 20-03-30 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

4. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Noémi Soulard qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 238 « Règlement sur les réclamations des frais d'huissier et autres frais »

5. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Perreault qu'à une prochaine séance du

conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 235 « Règlement relatifs aux frais d'administration »

6. CORRESPONDANCES

▪ 20-03-31 : TAXE SUR L'ESSENCE CANADA-QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

ATTENDU QUE le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE transmettre copie de cette résolution au député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ 20-03-32 : APPUI À LA SOCIÉTÉ DU CANCER POUR DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-03-33 :** **DEMANDE DE PERMIS DE SOLLICITATION**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulée par la Fondation canadienne du rein, Section Abitibi-Témiscamingue permettant de faire de la sollicitation de porte-à-porte, du 5 avril au 15 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser la sollicitation de porte-à-porte conformément à la demande.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

7. **20-03-34 :** **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour février 2020, au montant de 23 049,70 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en février 2020, au montant net de 7 128.14 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en février 2020, totalisant un montant de 2 816.94 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

8. **DIVERSES RÉOLUTIONS**

▪ **20-03-35 :** **DÉPÔT DE PROJET AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

ATTENDU QUE des sommes sont rendues disponibles au Fonds de développement des territoires et la possibilité pour la municipalité de déposer un projet à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU la date limite du 18 mars 2020 pour déposer le projet à la MRC D'Abitibi-Ouest;

ATTENDU la date limite du 31 mars 2021 pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité de déposer le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest : Priorité #1 : Réfection de la salle communautaire, et d'autoriser M. Jean-Claude Doré à signer tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-03-36 :** **DEMANDE DE SOUMISSION A SOMAVRAC
POUR L'ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier, et résolu à l'unanimité de demander un offre de service à Somavrac, pour l'achat d'abat poussière liquide, soit pour 58 600 litres de chlorure de calcium liquide à 35%, incluant le produit, le transport et l'épandage.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-03-37 :** **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
INCENDIE 2019**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest (S.C.R.S.) est entré en vigueur le 1er décembre 2010;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du S.C.R.S., les municipalités doivent procéder à l'adoption de leur rapport annuel d'activités incendie 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de La Reine adopte le rapport annuel d'activités 2019 – incendie.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-03-38 :** **CNESST (DEMANDE DE PROTECTION
DES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES 2020)**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de compléter le formulaire «Demande de protection des travailleurs bénévoles 2020» (CNESST), comme suit: 4 bénévoles pour 100 heures prévues.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-03-39 :** **VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES REDDITIONS DE
COMPTES 2019 : PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL &
PROGRAMME GMR (COLLECTE SÉLECTIVE DES
MATIÈRES RECYCLABLES**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité de mandater la firme comptable, Raymond Chabot Grant Thornton, comme vérificateur externe pour les redditions des comptes 2019 dans le cadre du «Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local» et du «Programme GMR (Collecte sélective des matières recyclables)».

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-03-40 :** **MAIN D'ŒUVRE D'URGENCE EN EAU POTABLE –
RÉUNÉRATION**

CONSIDÉRANT le bris des pompes successives pour l'alimentation du réseau d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'obligation d'opérations manuelles en continue afin d'assurer un service d'eau du matin au soir et le besoin de faire appel à une main d'œuvre supplémentaire pour y parvenir.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'accorder une rémunération à un taux horaire de 22,00\$ pour le temps requis.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune présence

10. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur est absent

11. **SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

▪ **20-03-41 : ORDONNANCE DE DÉMOLITION**

ATTENDU QU'UNE première mise en demeure a été adressée le 2 octobre 2018 au propriétaire du bâtiment situé au 2, rue Principale, La Reine, Province de Québec, l'avisant entre autres de l'état non sécuritaire et dangereux du bâtiment; et lui demandant de confirmer ses intentions quant à la démolition du bâtiment;

ATTENDU QU'UNE deuxième mise en demeure a été adressée le 23 septembre 2019 à ce même propriétaire, concernant toujours le bâtiment situé au 2, rue Principale, La Reine, enjoignant ce dernier de procéder à la démolition de l'immeuble, à défaut de quoi, la municipalité s'adresserait à la Cour pour obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux de démolition, et ce aux frais du propriétaire du bâtiment;

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment ne s'est pas manifesté et que les mises en demeure de la municipalité sont demeurées lettre morte;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité que les avocats de la municipalité, Bigué Avocats, soient mandatés afin d'entreprendre toutes les procédures requises pour obtenir une ordonnance de démolition auprès de la Cour supérieure.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

12. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

13. **SUJETS DIVERS**

▪ **20-03-42 : SECTEUR DÉDIÉ AUX MAISONS UNIMODULAIRES ET AUX MINI MAISONS**

ATTENDU QUE la municipalité est à revoir l'ensemble de ses règlements d'urbanisme, incluant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité désire identifier un secteur pouvant recevoir l'implantation de mini maisons et relocaliser le secteur présentement identifié comme pouvant recevoir des maisons unimodulaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité, que la 4e avenue Ouest soit identifiée comme la seule zone au nouveau règlement de zonage à être adopté où pourront être implantées des maisons unimodulaires et des mini maisons, à savoir les maisons unimodulaires du côté Sud de la 4e avenue Ouest, et les mini maisons du côté Nord de la 4e avenue Ouest.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-03-43 : FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le surtemps occasionné par les problématiques relatives au bris des pompes de distribution d'eau potable et de la suggestion du directeur général pour la fermeture du bureau municipal les 4 et 5 mars 2020.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'accéder à la demande.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-03-44 : LETTRE AUX CITOYENS CONTREVENANTS CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT les cas problématiques constatés en lien avec les pratiques de

déneigement.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité de faire parvenir une lettre auxdits propriétaires.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

14. TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT

15. 20-03-45 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h48.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Jean-Guy Boulet, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.